



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/065/AÉ–TOUR

SÉANCE DU 11 JUILLET 2019

OBJET : ACTION ÉCONOMIQUE – TOURISME
Approbation du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019 de l'Office Municipal de Tourisme.

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 04 juillet 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLILOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON.

Absents : Jean-Michel SAULI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Jean-Michel SAULI à Joëlle DA FONTE ; Xavière MERCURI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Florence VALLI ; Jean-Marc ANDREANI à Gaby BIANCARELLI ; Nathalie APOSTOLATOS à Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Fabien LANDRON.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué à l'action touristique, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par délibération n° 08/097/AE-TOUR du 22 septembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'un Office Municipal de Tourisme (OMT) géré sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.), dont le cycle budgétaire s'inscrit dans la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque exercice, à l'instar de celui de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article L. 133-8 du Code du Tourisme et de l'article 10 des statuts, le compte administratif et le budget de l'OMT doivent être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte administratif 2018 de l'Office Municipal de Tourisme l'OMT a été approuvé par délibération du comité de direction n° 210-19 du 11 avril 2019, en dépenses et recettes s'équilibrant ainsi :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	1.032.034,82 €	147.314,47 €
Recettes	1.343.563,13 €	192.999,58 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	311.528,31 €	45.685,11 €
Reports exercice précédent	272.812,57 €	88.003,19 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	584.340,88 €	133.688,30 €

Le budget primitif 2019 de l'Office Municipal de Tourisme (OMT) a été approuvé par délibération du comité de direction n° 212-19 du 11 avril 2019, en dépenses et recettes s'équilibrant ainsi :

Section d'exploitation	1.729.430,00 €
Section d'investissement	431.168,00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 de l'OMT.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 09/006/AE-TOUR du 24 février 2009 portant approbation des statuts de l'Office Municipal de Tourisme de Porto-Vecchio,

Vu les statuts de l'Office Municipal de Tourisme et notamment son article 10,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 25 juin 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 de l'Office Municipal de Tourisme (OMT).

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	20
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

